

CHRONIQUE DU MOIS DE DECEMBRE 1950

Les 19 et 20 décembre, M. le Résident Général, poursuivant sa visite des différentes régions de Tunisie, s'est rendu à Tabarka, Aïn-Draham et le Kef. L'objet de son voyage consistait surtout dans l'examen des travaux des importants barrages de l'Oued-Ellil et de l'Oued-Mellègue.

Les problèmes d'ordre agricole et municipal que pose l'activité de la région de Tabarka et Aïn-Draham, puis celle du Kef, ne furent pas toutefois négligés.

La plaine de Tabarka offre à l'agriculture des conditions très particulières pour ce pays : c'est contre un excès d'eau que les agriculteurs doivent en effet se défendre, au moins pendant plusieurs mois de l'année. M. Périllier put examiner les importants travaux qui sont entrepris en vue du drainage de l'eau et en même temps de l'assainissement d'une région où sévit actuellement le paludisme.

Au cours de réunions à Tabarka et à Aïn-Draham, en présence des autorités locales, M. le Résident Général, après avoir souligné le travail accompli par les colons français, travail qui a profité grandement à la population musulmane, examina les différents éléments de l'activité économique de cette région : ce sont principalement, en dehors de l'agriculture qui joue un rôle essentiel, l'activité portuaire à Tabarka et celle du tourisme. La région est, en effet, particulièrement favorable à cette dernière industrie, et des aménagements considérables ont été entrepris et sont prévus pour la développer.

Dans la région du Kef, M. Périllier, qui a réservé pour un autre voyage la visite des mines, examina surtout les questions agricoles : le développement de l'habitat rural et des voies de communication, la construction de silos furent en particulier considérés, de même que les moyens d'améliorer la situation financière de la commune du Kef, qui est actuellement assez mauvaise.

La visite des barrages de l'Oued-Ellil et de l'Oued-Mellègue fut faite de façon très approfondie par le Résident Général, qui était accompagné des techniciens intéressés.

Rappelons que les travaux de construction, commencés en 1946, sont déjà très avancés. Les deux barrages produiront au total 90 millions de kwh. annuels, permettront l'équipement systématique.

de 40.000 ha. de périmètre irrigable dans les environs de Tunis et assureront la solution du problème, jamais résolu jusqu'ici de façon satisfaisante, de l'alimentation en eau de Tunis (le barrage de l'Oued-Ellil permettra d'envoyer journallement 1.250 litres-seconde sur Tunis). Si l'on précise que la consommation d'électricité en Tunisie a été estimée en 1949 à 140 millions de kwh. et doit atteindre, d'après des prévisions raisonnables, le chiffre de 230 millions en 1955-1960, en raison de l'industrialisation de la Tunisie et de la mécanisation des entreprises agricoles, on comprendra l'importance essentielle de la construction de ces deux grands barrages dont le financement, très lourd, a été assuré en grande partie par des prêts consentis par la Métropole.

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DE CABINET

Le Conseil de Cabinet s'est réuni vendredi 8 décembre 1950, sous la présidence de S. E. M'hamed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Le Conseil de Cabinet a procédé au règlement de plusieurs questions financières et a examiné notamment une proposition concernant la procédure à suivre pour aboutir à la réalisation des travaux d'électrification rurale et au financement des réseaux de distribution. Il a également évoqué diverses questions touchant le personnel des services concédés.

* * *

Le Conseil de Cabinet s'est réuni de nouveau le vendredi 15 décembre, sous la présidence du Premier Ministre.

Il a étudié, et mis au point, outre les affaires courantes, un projet de décret instituant un fonds d'aide à la construction d'immeubles d'habitation.

Après avoir évoqué la question des fêtes musulmanes et en attendant que le Comité du Travail soit appelé à en traiter, il a chargé M. le Directeur des Travaux Publics de recommander aux services concédés de continuer à faciliter, dans la plus grande mesure, à leur personnel musulman l'accomplissement de ses obligations religieuses.

LA VIE FINANCIÈRE

Pendant le mois de décembre, la Direction des Finances a continué à donner ses soins à la préparation du projet de budget de l'exercice 1951-1952.

* * *

Aux Sociétés tunisiennes de prévoyance, les distributions de prêts de semences en vue des emblavures sont achevées dans presque toute l'étendue du territoire. En raison des pluies favorables d'automne, les emblavures ont été très importantes. Le versement des

acomptes sur les prêts consentis a toutefois donné lieu à quelques difficultés qui ont un peu ralenti les opérations. D'importants crédits de campagne en espèces ont, en outre, été accordés dans les régions du nord.

* * *

L'Office tunisien de cotation des valeurs mobilières a manifesté des dispositions assez hésitantes et incertaines. Après un départ très calme au début du mois, l'activité a augmenté progressivement jusqu'au 20 décembre. Il était permis, dans ces conditions, de penser que le marché reprenait son animation du mois précédent.

Mais au contraire, à partir du 20, les ordres ont nettement fléchi et avec eux les transactions. Il semble que l'Office tunisien ait été influencé par la tenue des Bourses métropolitaines et les événements internationaux.

Les cours ont suivi la même évolution et se sont retrouvés, après une pointe passagère vers le 20 décembre, à peu près au même niveau qu'à la première séance du mois.

On notera que les plus importantes transactions ont été effectuées sur l'« Esso Standard Tunisie » et les « Etablissements Schwich et Baizeau ».

LA VIE SOCIALE

Le relèvement des salaires, opéré au début de décembre, a provoqué une détente immédiate de la situation sociale. Les semaines précédentes avaient été marquées par un certain nombre de grèves, dont quelques-unes avaient pu prendre fin par voie de conciliation, tandis que d'autres se poursuivaient et même tendaient à s'étendre. Le travail a repris partout normalement depuis les premiers jours du mois et l'on ne signale de conflits nouveaux que dans deux ou trois établissements isolés. La minoterie a été affectée, il est vrai, par une grève presque générale, mais de très courte durée.

* * *

Un arrêté du 16 décembre 1950 a fixé au 21 décembre le début des opérations qui doivent aboutir à la confection des listes électorales afférentes à l'élection des conseillers prud'hommes tunisiens.

On sait que l'institution prud'homale est nouvelle en Tunisie. Dans le cadre des juridictions proprement tunisiennes, elle a été organisée par un décret du 19 janvier 1950, dont la promulgation a été signalée en son temps.

La mesure qui vient d'être prise revêt, par conséquent, une importance particulière : elle prélude à l'installation effective des cinq Conseils de Prud'hommes Tunisiens dont la création est actuellement prévue. Elle constitue le premier acte positif d'une innovation judiciaire et sociale à grande portée.

Aussi bien, le recensement provisoire des futurs électeurs aux Conseils de Prud'hommes avait-il déjà été entrepris depuis quel-

que temps, de manière à faciliter la mise en œuvre des procédures ultérieures. Il y a donc lieu de penser que celles-ci seront menées à leur fin dans un délai de deux ou trois mois.

* * *

Le 15 décembre était inauguré, en présence de S. A. le Bey et de M. le Résident Général, le nouveau centre phtisiologique de l'Hôpital Charles Nicolle, à Tunis.

Il s'agit là d'une réalisation importante et très moderne qui doit rendre à la Tunisie de grands services. Rappelons que cette création a été précédée par toute une série d'entreprises qui ont débuté dès 1918, sur l'initiative, en premier lieu, d'œuvres privées, telles que l'Œuvre Villemin, la Ligue Antituberculeuse, lesquelles furent secondées, en 1935, par l'État.

Actuellement, la Tunisie possède un ensemble d'établissements hospitaliers de tous ordres et d'institutions (préventoria, dispensaires polyvalents, groupes de dépistages radiologiques...) qui permettent de lutter très efficacement contre la tuberculose.

Il faut signaler à ce sujet que les rapports publiés par l'Organisation Mondiale de la Santé sur la lutte antituberculeuse en Asie-Mineure et dans les pays du Moyen-Orient démontrent que la Tunisie les surclasse tous dans cette voie, à l'exception de l'Égypte, avec laquelle elle soutient une très honorable comparaison. Il va de soi que l'œuvre restant à accomplir dépasse de beaucoup en importance celle qui a été réalisée.

ARCHIVES GÉNÉRALES

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Comme il fallait s'y attendre, le calendrier des manifestations d'ordre intellectuel a été très chargé au cours du mois de décembre, du moins jusqu'aux fêtes de fin d'année.

Les conférences notamment ont été fort nombreuses. Dans un domaine technique, M. Blachère, Commissaire à la Reconstruction et au Logement, a traité de « l'aménagement des villes », à la demande de la Fédération des Associations d'Ingénieurs de Tunisie. Le R. P. Riquet, devant un auditoire considérable, a parlé au Théâtre Municipal de Saint Vincent de Paul. A l'Alliance Française, M. Alazard, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, a étudié les « grandes traditions de la peinture française », et M. Le Gentil, professeur à la Sorbonne, a présenté « deux aspects du rêve médiéval : Tristan et Lancelot ». M. Jean Duché, journaliste, y a parlé successivement de « l'amour et la vie conjugale », puis des « tendances littéraires en 1950 ». Sous l'égide de l'Essor, M. Kempfner a fait une étude sur « Nietzsche ou la Lutte avec l'Ange ».

A la salle des fêtes du Lycée Carnot, le Chanoine Thellier de Poncheville a traité trois sujets : « Chez nos cousins du Canada », « Souvenirs d'un conféréncier populaire », et « Le rayonnement mondial du Vatican ».

Les Tournées Karsenty ont donné « Miss Mabel » avec Ludmilla Pitoeff, tandis que l'Essor, poursuivant son action très méritoire et couronnée de succès pour faire connaître à Tunis les formes les plus variées et parfois les plus difficiles du théâtre moderne, a monté « Un homme de Dieu » de Gabriel Marcel.

Avec des intentions plus pédagogiques, la troupe théâtrale de Radio-Tunis, dirigée par Jacques Toulza, a donné plusieurs représentations de « l'Avare » tant à Tunis qu'en banlieue et dans l'Intérieur, avec la collaboration de Georges Adet qui a joué 1.100 fois le rôle de Harpagon. Il s'agit là d'une entreprise des plus intéressante et qui, en ce domaine, permettra de combler une grave lacune des programmes locaux qui ne comprenaient jusqu'ici qu'exceptionnellement des pièces classiques.

Un gala au Théâtre Municipal a permis au public tunisois d'applaudir Ludmila Tcherina et Edmond Audran.

Enfin, les derniers jours du mois ont vu s'ouvrir la première phase de la saison lyrique. Après l'opérette moderne « Priscilla », on a pu applaudir successivement les « Pêcheurs de Perles » de Bizet et le « Carrosse du Saint-Sacrement », récemment mis en musique par Henri Busser; « Fidelio », de Beethoven; les « Cloches de Corneville », avec Fanely Revoil, et « Le Roi d'Ys ». Deux chefs d'orchestre venus de Paris, Jésus Etcheverry et Georges Sébastian, ont participé à ces brillantes soirées.

La musique instrumentale et chorale n'a pas, pour autant, été négligée. Trois concerts municipaux ont été donnés avec la participation des pianistes Samson François et Albert Levêque, ainsi que du violoncelliste Pierre Coddée, sous la baguette des chefs d'orchestre Jean Clergue et Henri Milan. L'un de ces concerts a été consacré entièrement à Jean-Sébastien Bach, dont on célébrait de cette manière dans la Régence le deuxième centenaire. C'est en hommage au même compositeur qu'a été donné, dans la Pro-Cathédrale de Tunis, un récital d'orgue d'André Marchal.

Les Jeunesses Musicales de France ont organisé un gala de musique et de danse espagnoles, pertinemment commenté par Jacques Feschotte avec le concours de Ida Presti et Térésina.

Signalons en outre que la Chorale Ukrainienne du chantier des barrages de Ben-Métir s'est fait entendre à l'Alliance Française avec un grand succès.

C'est encore à l'Alliance Française, avec la collaboration de Radio-Tunis, que MM. Samson François, Pierre Coddée et Albert Levêque ont donné des récitals. A l'un de ceux-ci, Mme Germaine Dermoz a récité des fables de La Fontaine.

* * *

Pour les arts plastique, l'événement le plus important du mois a été le vernissage à l'Alliance Française, en présence de M. le Résident Général, du Salon de l'Afrique Française, qui se tient tous les trois ans à Tunis. L'exposition comprend des œuvres d'artistes du Maroc, d'Algérie et de Tunisie. La bonne qualité de la section

tunisienne a été particulièrement remarquée. Un petit nombre de toiles de la Métropole complétait l'exposition; citons, parmi elles, des œuvres de Limouse, Desnoyer, Caillard, Yves Brayer...

Une nouvelle galerie de peinture a présenté au public successivement les pastels de Mme Léa Chapon et diverses œuvres de André Vaillant. Henri Farion a exposé à l'Automobile-Club; dans le hall du « Petit Matin », Mme David a présenté des aquarelles.

Dans son atelier, Nello Lévy a exposé des céramiques qui représentent, tant sur le plan des recherches de matières et de couleurs que du point de vue proprement artistique, un effort très intéressant.

Nous ne manquerons pas de signaler une tentative de décentralisation artistique constituée par l'exposition, à Ferryville, des œuvres de vingt-neuf des meilleurs peintres de Tunisie.

* * *

M. Justin-Besançon, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, s'est arrêté à Tunis pendant une semaine au retour d'une mission accomplie dans la plupart des pays du Moyen-Orient. Il a prononcé à Tunis plusieurs causeries pour le corps médical et, à l'Alliance Française, pour le public non spécialisé, une conférence sur le « médecin entre la science, le secret et le mensonge ». M. Justin-Besançon a présenté en outre plusieurs films médicaux et chirurgicaux parmi les plus modernes et a organisé également une exposition médicale portant en particulier sur les résultats des « entretiens de Bichat ».

Ces différentes manifestations ont recueilli un vif succès auprès du corps médical de Tunis et même de certains médecins de l'Intérieur qui s'étaient déplacés à cette occasion. Il s'agit là de la première des quatre missions d'enseignement médical post-scolaire qui seront organisées désormais chaque année, avec le concours de la Société des Sciences Médicales de Tunisie, de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis et de l'Université de Paris, ainsi que de la Direction Générale des Relations Culturelles du Ministère des Affaires Etrangères.

! *
* *

M. Blachère, Commissaire à la Reconstruction et au Logement, a prononcé, le 4 décembre 1950, dans le cadre de l'activité de la Fédération des Associations d'Ingénieurs de Tunisie, une conférence, signalée plus haut, sur l'aménagement des villes. Il a paru intéressant, au terme de la chronique du mois, d'en donner les idées essentielles.

Notre conception actuelle de l'aménagement des villes est l'aboutissement de trois séries de préoccupations :

- réserver la possibilité d'un fonctionnement correct et économique des services publics;
- garantir chacun contre les excès de son voisin;

— garantir enfin à chaque logement les conditions hygiéniques minima.

Ces préoccupations ont amené à concevoir successivement : l'alignement, puis les règlements de voirie, les règlements sanitaires, les servitudes spéciales à certaines zones et, pour finir, les décrets d'aménagement sous leur forme actuelle.

Ce sont des documents qui figurent à l'avance la consistance future d'une agglomération (quartiers anciens ou extensions) et établissent les limites des diverses zones (zone de commerce, zone d'habitations plus ou moins dense, zone industrielle, etc.), le tracé des voies et espaces publics, l'avant-projet des divers réseaux.

Les préoccupations esthétiques ne doivent pas primer les considérations de base indiquées plus haut, mais entraîner à rechercher des solutions qui, tout en répondant à ces nécessités, créent de beaux ensembles. La beauté d'une agglomération doit d'ailleurs être recherchée sur un autre plan que celui de l'aspect de chaque immeuble : c'est l'aspect des masses, la disposition des diverses zones, le parti qu'on aura su tirer du terrain qui feront l'esthétique de la ville. Mis à part certains ensembles architecturaux, l'intervention de l'urbaniste dans l'esthétique de chaque construction doit avoir plus pour objet d'éviter les fantaisies agressives que d'imposer des obligations positives.

La mise en pratique des plans d'aménagement suppose que les constructeurs et les collectivités sont soumis à certaines charges. Mais jusqu'où peut-on aller dans cette voie ? Peut-on, en particulier, imposer des restrictions à la liberté du constructeur ? Certainement oui ! Le principe de restrictions à l'exercice des droits du propriétaire d'un bien foncier existe depuis bien longtemps, le droit à l'expropriation elle-même, charge la plus lourde que puisse subir un propriétaire, étant reconnu à la collectivité depuis longtemps aussi.

Ce n'est donc pas tellement la question de la nature des charges qui se pose que celle de l'importance des restrictions et de leur juste répartition. A ce titre, il semble bien qu'il faille réprouver les méthodes d'expropriation massive qui ont, en général, pour résultat de frapper lourdement certains et d'apporter, au contraire, des avantages importants à d'autres.

Il semble que les bonnes solutions doivent être cherchées dans l'idée du remembrement, défini comme une méthode qui permet de faire supporter aux divers propriétaires leur part dans la constitution des terrains publics et des zones de servitudes. Les charges financières, lorsqu'il s'agit notamment d'extension, c'est-à-dire d'aménagement de terrains encore vierges, peuvent être facilement supportées par les propriétaires, car la plus-value qu'apporte l'équipement à un terrain nu est, à l'heure actuelle, supérieure au coût de l'équipement. S'il se trouvait que cette dépense fût, au contraire, supérieure à la plus-value il est évident que la différence devrait être financée par la collectivité intéressée à l'opération.

La réalisation des plans d'aménagement se conçoit donc essentiellement comme une série d'opérations de remembrement et d'équipement de terrains, financées par les propriétaires intéressés, aidés le cas échéant par les collectivités auxquelles est donné le pouvoir de provoquer ces opérations de remembrement et d'équipement.

Ce sont donc des méthodes de souplesse qui doivent être suivies. Dans l'application, il n'en reste pas moins qu'il faut que les responsables de l'établissement et de la réalisation d'un plan d'aménagement montrent de la fermeté. C'est une des raisons pour lesquelles toutes les législations prévoient que l'approbation des plans d'aménagement est dévolue à l'Etat. Mais il faut souligner que, dans cette matière comme partout, il convient que la décision ne soit pas laissée au seul technicien mais soit prise en tenant compte essentiellement des intérêts économiques.

La mise en pratique en Tunisie des plans d'aménagement des villes se heurte aux quatre difficultés ci-après qui peuvent être considérées comme particulières à ce pays :

— l'accroissement spécialement rapide de la population qui oblige à prévoir, dès à présent, des zones d'extension importantes pour la plupart des agglomérations;

— la grande inégalité des revenus qui fait que les populations qui sont actuellement en quête de logements ont, en général, des revenus très faibles et qu'il faut prévoir pour elles des modes d'aménagement différents de ceux qui sont normalement pratiqués en Europe, l'équipement des villes et les habitations elles-mêmes devant être, dans de nombreux cas, assez sommaires. Il faut, en effet, se persuader que la construction par l'Etat de quartiers trop bien aménagés ne résout pas le problème : ceux à qui on destine ces quartiers seraient hors d'état de payer des loyers normaux, alors que l'Etat ne peut songer, de son côté, à loger gratuitement des populations importantes;

— un troisième point à signaler, c'est que l'on fait assez facilement bon marché, en Tunisie comme dans de trop nombreux pays, de l'intérêt général. C'est là une source de difficultés constantes qui entraînent la nécessité d'un contrôle permanent générateur de formalités souvent irritantes. Un effort de civisme permettra d'obtenir de meilleurs résultats dans l'aménagement des villes tout en assouplissant les procédures de contrôle, notamment celles de l'autorisation de bâtir;

— la dernière difficulté enfin vient de ce que la Tunisie, petit pays, ne peut mettre sur pied des services administratifs centraux comparables à ceux des grands pays.

Ces diverses difficultés rendent plus pénibles les efforts de ceux qui ont pour tâche de veiller au développement harmonieux des villes. Certaines d'entre elles sont inévitables, d'autres pourraient être amenues par un effort de civisme et de bon sens du public.

Il faut conclure qu'il est de toute façon possible, souhaitable et indispensable de se préoccuper de l'aménagement des villes.